



Tentative d extortions de fonds

Par **Basculant24**, le **14/01/2013 à 08:12**

Bonjour, suite a une acquisition d une chaudiere de marque Francaise, en 2007 ,le corps de chauffe et le ballon ES, garantis 5ans Or en 2011 le ballon se mis a fuir (bien sur en plein hiver ne sachant quoi faire de cette eau) qui coulee sans pouvoir l arreter, l origine une soudure d usine s avere la coupable, sur du LINOX,

Le mois d Avril 2012 mon assurance a nommee un expert, qui a son tour a convoquer, le fournisseur le fabricant, resultat ,c est celui a qui j ai acheter la chaudiere, c est a son tour de se retourner contre le fabricant,. Le 16 Octobre 2012 mon assurance m envoie un double de la lettre avec un AR , me signalant que le fabricant prend en charge le remplacement et la main d oeuvre , du ballon, ceci fait au mois de Novembre. J usque la nickel. Le 12 Janvier je recois une lettre classique

de ACCUEIL NEGOCE. de la maison mere du fournisseur, me reclamant une somme de 1289,92 Avec interer de retard sans aucune explication ni de quoi il s agit. Que doit-je faire? Merci pour votre reponse, faute d orthographe de mon nom, lettre sans signature, cordialement